

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 8 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 2 mars dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Audrey ROBLIN, Adjoints au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Carole DEMAURY, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Samir EL AABBAOUI (arrivé à 19 H 05), Didier HOLT, Rémi MIQUET, Karim MAMMOU, Conseillers(ères) Municipaux(les).

Etaient excusés :

Brigitte VIGNON a donné procuration à Jacqueline DOHET.
Bérangère DUBAR a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Sylvie FAUVERGUE a donné procuration à Jérôme VALLIN.
Sylvain COLIN a donné procuration à Sandrine CHEVALIER.
Jean-Claude SZYPULA a donné procuration à Rémi MIQUET.
Angéla BAUDUIN a donné procuration à Didier HOLT.

Etait absente :

Virginie BOCQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Carole DEMAURY, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

En application de l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Karim MAMMOU est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal, pour la liste « Ensemble construisons Leforest au futur », en remplacement de Madame Lucile KOZAK, démissionnaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Valide la désignation de M. Karim MAMMOU en tant que membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- Approuve le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2015.
- Prend acte des décisions prises du 18 novembre 2015 au 26 février 2016 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.
- Approuve le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal établi par Monsieur Defoort, Trésorier.

A la majorité (abstention de M. Miquet, M. Szyplula, M. Mammou – vote contre de M. Holt et par procuration de Mme Bauduin) :

- Approuve le Compte Administratif 2015.

A la majorité (abstention de M. Miquet, M. Holt, M. Szypula et par procuration de Mme Bauduin) :

- Valide le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

A l'unanimité :

- Valide l'affectation des résultats de 2015 présentés comme suit :
 - Affectation à la section d'investissement de la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 soit 639 343,22 €.
- Prend acte des affectations des crédits d'Etat D.S.U. 2015 répartis comme suit :
 - Action sociale solidarité : 231 000 €
 - Animations jeunesse et de quartier 234 091 €.
- Valide la modification apportée à la délibération de délégations du Maire, relative au seuil maximal de 209 000 HT, et permettant en deçà, et à compter du 1^{er} janvier 2016, la passation de marchés publics et de certains contrats relevant de la commande publique.
- Valide le transfert de compétence à la C.A.H.C. de notre Aire d'Accueil des Gens du Voyage et de la convention financière s'y rapportant, et permettant de tenir compte ainsi de l'emprunt contracté par la Ville pour cet aménagement et de la valeur de l'équipement transféré.
- Valide l'adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat de services de location de bennes, évacuation et traitement des déchets, montée avec la C.A.H.C. et ses communes membres.
- Sollicite la C.A.H.C. pour l'obtention d'un fonds de concours dédié à la sauvegarde du commerce de proximité et permettant les travaux de réhabilitation du local commercial sis 45 rue Gambetta.
- Sollicite la C.A.H.C. pour l'obtention du fonds communautaire aux économies d'énergie pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Rostand.
- Valide la convention tripartite avec la C.A.H.C. et l'association F.L.V.S. pour la mise en œuvre du programme partenarial « Vivons en Forme » et l'obtention d'une subvention de 750 € pour la réalisation de tracés dans la cour de l'Ecole Voltaire.
- Valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association G.R. Evasion pour la participation d'une jeune sportive Leforestoise au Championnat de France de gymnastique rythmique s'étant déroulé les 16 et 17 janvier 2016 à Montpellier.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 777,30 € à l'association « U.T.I.L. » pour sa participation aux frais engagés dans la mise en œuvre du Marché de Noël 2015.
- Valide l'octroi d'une subvention de 135 € à l'école des jeunes sapeurs-pompiers de la C.A.H.C. (3 jeunes Leforestois y sont inscrits pour 2016).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.